



Paris, le 29 mars 2016

Communiqué de presse

ANDPC : Les professions de santé interpellent la Ministre

Neuf organisations syndicales représentatives et le CNPS interpellent Marisol TOURAINE afin que l'évolution du dispositif de DPC puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire sans rupture au travers d'une transition opérationnelle sereine.

L'ensemble de ces organisations souhaite que la directrice actuelle de l'OGDPC soit maintenue à la direction de l'Agence nationale du DPC pour ainsi garantir un démarrage effectif du DPC au 1^{er} juillet 2016, tel que prévu par les textes, afin que les professionnels de santé puissent réaliser leurs formations de DPC dans des conditions pérennes et ce malgré la mise en place de nouvelles modalités.

L'ensemble des syndicats demande à la Ministre que l'évolution du dispositif de DPC puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire sans rupture au travers une transition opérationnelle sereine.

.../...

Signataires :

Anne DEHÊTRE, Présidente Fédération Nationale des Orthophonistes

Patrick EXPERTON, Président de l'Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux

Philippe GAERTNER, Président du Centre National des Professions de Santé et
Président Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

Stéphane MICHEL, Président Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs

Catherine MOJAÏSKY, Présidente confédération Nationale des Syndicats Dentaires

Daniel PAGUESSORHAYE, Président Fédération Française des Masseurs
Kinésithérapeutes Rééducateurs

Caroline RAQUIN, Présidente de l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-
Femmes

Ghislaine SICRE, Présidente Convergence Infirmière

Philippe TISSERAND, Président Fédération Nationale des Infirmiers

Contacts Presse :

Philippe GAERTNER : 01 56 79 20 65

Philippe TISSERAND : 01 47 42 94 13